



Monsieur le Premier Ministre.

Vous rendez ce jour visite à la DNEF et à la DVNI, dans un contexte politique incertain, marqué par plusieurs enjeux.

Nous tenons tout d'abord à rappeler que nous ne sommes pas seuls dans la sphère du contrôle fiscal, mais tributaires d'un réseau DGFIP, autrefois organisé selon un maillage géographique reconnu, et petit à petit démantelé, sous prétexte de dématérialisation des procédures, et d'utilisation « d'intelligences artificielles ».

Nous soulignons, comme nous l'avons déjà fait, notre attachement à ce réseau, et notre opposition aux multiples suppressions de postes dont la DGFIP a été la cible depuis 20 ans, perdant un quart de ses effectifs sur la période.

Si nous ne sommes pas opposés aux progrès techniques, nous ne partageons pas l'utilisation dévoyée du terme « intelligence artificielle », pour des procédés de recherche qui correspondent la plupart du temps à l'industrialisation de requêtage autrefois réalisés localement, de manière plus fine et mieux ciblée.

La spécialisation de certains services, et la circulation de l'information, qui étaient déjà un enjeu, en matière de communication interne au réseau DGFIP, deviennent de moins en moins évidentes, pour plusieurs raisons.

Outre le déshabillage du réseau du aux suppressions de postes, les problématiques de formation initiale, sur des métiers parfois très techniques, deviennent de plus en plus prégnantes, depuis la fusion de la Direction Générale des Impôts, et de la Direction du Trésor, mais aussi depuis la mise en place d'une formation initiale tronquée, concentrée sur 8 mois au lieu de 11 pour les inspecteurs des finances publiques.

Non contents de devoir assumer les missions qui sont les leurs, nos directions doivent ainsi compenser les déficiences des nouveaux cycles de formation initiale.

Ceci dans un système dans lequel les mutations et recrutement de personnels, de plus en plus opaques, offrent des perspectives de carrière de moins en moins ouvertes.

En effet, le recrutement au choix, présenté comme la nouvelle panacée des systèmes de mutations, se heurte à plusieurs écueils : le dépouillement des services ressources humaines locaux, opéré dans le cadre des suppressions de postes précitées, ne permet plus à ceux-ci de traiter efficacement en local les mouvements, désormais potentiellement au fil de l'eau.

Participant à la désorganisation du réseau, ces nouvelles modalités de recrutement définissent les chefs de services comme de potentiels recruteurs qu'ils ne sont pas, assumant leur rôle premier, de soutien technique et de gestion des équipes.

Nous constatons ainsi la multiplication des postes vacants, que nous n'espérons pas être organisée sciemment, mais qui pose de réelles questions sur notre positionnement métier.

Nous réaffirmons par la même occasion notre attachement au système de la carrière dans la fonction publique, au recrutement par concours, garants de notre indépendance vis-à-vis du pouvoir politique, indépendance fondamentale dans l'accomplissement de nos missions.

Préservant notre indépendance, ce système était également un marqueur d'attractivité.

Au moment où celle-ci est en berne, à la DGFIP, et dans la Fonction Publique en général, dans un contexte de glaciation des rémunérations qui dure depuis trop longtemps, calquer des modes de recrutement provenant du privé, ne nous apparaît ni adapté ni opportun.

En ce qui concerne les missions, vous visitez ce jour deux des directions nationales de la DGFIP, la DVNI, en charge du contrôle des Grandes Entreprises, et la DNEF, en charge de mission d'enquêtes fiscales.

Dans deux optiques différentes, mais complémentaires, vous avez une vision de ce que le réseau DGFIP peut proposer en matière de contrôle fiscal, autrefois axé sur trois notions, le contrôle dissuasif, répressif, et budgétaire.

Vos prédécesseurs évoquaient les deux jambes du contrôle fiscal, dans la lignée de la mise en place des lois ESSOC et des plans fraudes, sensées apporter un équilibre à l'organisation du contrôle.

Nous déplorons le constat selon lequel une des deux jambes nous apparaît décidément plus courte que l'autre.

En effet, si la création de services tels que l'ONAF, ou l'URF, ont pu ouvrir de nouvelles perspectives en matière de fraude, ces créations ne doivent pas être les arbustes cachant la forêt.

C'est tout le réseau DGFIP qui doit être associé aux deux missions.

Or, quand notre maillage géographique nous permettait des remontées d'informations efficaces, exploitées rapidement par des services proches des directions locales, la nouvelle organisation de la DGFIP offre des trous béants en matière de lutte contre la fraude.

Outre la constitution d'une zone grise de la fraude, de sociétés sensément non solvables, ne présentant pas des enjeux suffisants pour être la cible des services nationaux, la DGFIP est également tributaire d'un ciblage de la fraude devenu trop dépendant d'un Data Mining devenant l'Alpha et l'Omega de la programmation du contrôle fiscal, au détriment des autres sources d'information, et notamment de la recherche.

Nous avons pourtant besoin de toutes les sources d'informations :

- Interdirectionnelles, avec une fluidification nécessaire des communications entre administrations souvent trop cloisonnées ;
- Judiciaires, avec une meilleure articulation des temps d'actions, et un renforcement des moyens de la justice, trop souvent engorgée, et dont les délais de réponses ne permettent pas de tirer toutes les conséquences fiscales des procédures judiciaires menées ;
- Internationales, avec la mise à disposition des données les plus larges possibles, nécessitant un meilleur accès des agents aux données des entreprises étrangères, en lien avec les administrations concernées.

C'est ainsi à différents niveaux que notre action s'envisage, articulant un ensemble de compétences ne pouvant se résumer à un affichage médiatique.

Action nécessitant des moyens en termes humains, en termes informationnels, mais également en matière juridique.

Outre la lutte contre les dispositifs d'optimisation fiscale, nécessitant des adaptations législatives claires, pour les contribuables, et pour les vérificateurs, il apparaît également nécessaire de fournir à nos agents des moyens législatifs forts, pour lutter contre les structurations de sociétés éphémères, de réseaux, tels que déjà vus dans de grandes affaires récentes dont nous aurions dû tirer les leçons, telle que la fraude à la taxe carbone, pour ne citer que la plus médiatique.

Dans cette optique, un contrôle bien plus encadré des créations et cessations d'entreprises nous semble incontournable, les mesures de simplification administrative ne devant pas devenir une porte ouverte à la fraude.

De plus, on ne parle ici que de la fraude dans une optique de détection et de recouvrement. Si l'amélioration du recouvrement est évidemment très importante, quid de la fraude « évitée ». Dès lors qu'à la DGFIP nous n'avons plus les moyens de lutter efficacement contre la fraude, le côté dissuasif de nos missions va disparaître entraînant un coût indirect pour les finances publiques en termes d'impôt non collecté bien plus élevé que ce que nos salaires auraient coûtés.

La DGE s'inscrit également dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale par le biais de la gestion (de manière préventive) et par la programmation de contrôle fiscal. Toutefois, au vu de la multiplicité des tâches de la DGE, priorisant les tâches de gestion, la programmation induite ne peut être valorisée suffisamment efficacement. Cela résulte pour l'essentiel de l'expansion continue de du périmètre le DGE (nous sommes passés de 29 000 dossiers à 59 000 sans hausse d'effectif proportionnelle), le transfert des taxes douanières, ou l'instabilité des applications informatiques.

Quand bien même cela déborde le cadre de la visite de ce jour, nous vous invitons à réfléchir sur les points suivants :

- Est-il normal que des sociétés qui font des centaines de millions, voire des milliards de bénéfices ne payent pas d'impôts sur les sociétés une fois qu'elles ont imputé tous ces crédits d'impôts ? Concrètement : trouvez-vous normal de payer plus d'impôt sur le revenu que des sociétés qui réalisent des millions voire des milliards de bénéfices ?
- Est-ce normal que des entreprises aient plusieurs milliards de déficits reportables ?

Quand l'évaluation de la fraude fiscale relayée notamment pas Solidaires n'a pas été remise en cause, chiffrée aux alentours de 80 milliards d'euros, le gouvernement n'évoque que 20 milliards de fraudes détectées, dont 16 milliards pour la fraude fiscale.

Le Comité d'évaluation des fraudes, qui devait se réunir sur le sujet, n'a pas fait long feu, et n'est pas venu contredire cette évaluation, ne s'étant à ce jour réuni qu'une fois.

Le gouvernement lui-même semble valider les ordres de grandeurs qui font de la fraude fiscale la fraude la plus massive, et de loin...et pourtant, le projet de loi pour lutter contre les fraudes sociales et fiscales présenté mardi 14 octobre 2025 axe essentiellement ses mesures contre la fraude sociale...

Nous réaffirmons notre besoin de moyens, humains, techniques, juridiques, en faveur de la lutte contre toutes les fraudes, la fraude fiscale devant demeurer au cœur de nos actions, et nécessitant un renforcement significatif de ses moyens, au vu des complexités des dispositifs d'optimisation et de

fraude fiscale, de la multiplicité d'informations nécessaire à la programmation du contrôle, « l'Intelligence Artificielle » ne pouvant être la seule réponse...

Enfin, sur un plan matériel, nous n'oublions pas nos collègues locaux :

Alors que la DNEF et la DVNI, mais donc également la DGE, des collègues de la DISI, et de l'action sociale ont emménagé à Romainville cette année, nous rappelons nos craintes relatives à la nouvelle politique immobilière de l'Etat.

Celle-ci ne doit pas être un pis-aller vers une nouvelle réduction des couts, au passage peu évidente dans nos nouveaux locaux Romainvillois.

La forte réduction de mètres carrés constatée lors de notre déménagement ne doit pas s'accompagner de télétravail contraint, constituant de nouveaux couts et contraintes pour des agents déjà largement impacté par les gels salariaux décidés depuis des années.

Nous continuerons à défendre le maintien des moyens financiers de nos administrations, pour soutenir l'effort d'équipement nécessaire à nos missions, les collègues ne devant pas, avec une rémunération déjà en berne, payer pour accomplir leurs missions en équipant leur logement dans une prérogative relevant de leur employeur.

De même, si nous restons attachés dans l'immédiat à l'accord relatif à la Protection Sociale Complémentaire, et aux garanties qui y sont inscrites, nous rappelons notre opposition à la marchandisation de la santé des agents et des citoyens, et incidemment notre opposition au modèle lucratif représenté par le nouvel opérateur désormais en charge de la Protection Sociale Complémentaire de la DGFiP.

Nous demandons par conséquent :

- Une juste revalorisation des rémunérations des agents ;
- La restauration d'une formation initiale rallongée, et mieux spécialisée ;
- Le retour de règles de mutations claires et transparentes, permettant une vision de carrière linéaire, et une réelle progression de carrière ;
- Des moyens législatifs renforcés, pour l'ensemble du réseau du contrôle fiscal, avec notamment un arsenal législatif renforcé dans la lutte contre les structures éphémères ;
- Une meilleure communication interdirectionnelle, et le renforcement des moyens judiciaires accompagnants nos procédures de contrôle ;
- Une réelle défense de l'utilité de nos métiers et de la fonction publique, et la fin du fonctionnaire bashing dans les médias ;
- Une refonte du calcul de la Prime de Restructuration de Service avec prise en compte du trajet le plus court par les transports.